



Metz, le 3 mars 2020

Annulation de tout événement rassemblant plus de 5 000 personnes dans un espace confiné

Le Gouvernement a activé le samedi 28 février 2020 les mesures relevant du «stade 2» du plan national de prévention et de gestion destinées à contenir la circulation du Covid-19 sur le territoire national.

Cette évolution implique une adaptation du plan d'actions, qui se matérialise notamment par des consignes relatives aux événements et rassemblements publics, et notamment, l'annulation de **tout évènement rassemblant plus de 5000 personnes dans un espace confiné.**

En application des instructions nationales, Didier MARTIN, préfet de la Moselle, a pris un arrêté portant interdiction de l'ensemble des manifestations et rassemblements en milieu confiné de plus de 5 000 personnes dans le département de la Moselle jusqu'au 8 mars 2020 inclus.

Après un recensement réalisé par les services de la préfecture à l'échelle départementale, et en lien avec les différents responsables de sites susceptibles d'accueillir une telle capacité de personnes, **cette mesure ne concerne à ce jour que le "Pyramide Tour" de M. Pokora prévu le 6 mars prochain, au Galaxie d'Amnéville.**

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

